

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 06145/2024-1.6 USSU

Notre réf.: 06145/2024/I/SSU/AOMSUC-14

17 juin 2024

- Objet:** Quatorzième Conférence Asie-Océanie des utilisateurs de données météorologiques satellitaires (AOMSUC) et événements associés, organisés par le Service météorologique national indien (New Delhi, Inde, 2-7 décembre 2024)
- Suite à donner:** Faire savoir au Secrétariat de l'OMM le plus rapidement possible, au plus tard le **15 septembre 2024**, si votre expert pourra participer à la conférence mentionnée en objet

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Service météorologique indien (IMD) accueillera la quatorzième édition de la Conférence Asie-Océanie des utilisateurs de données météorologiques satellitaires, qui se tiendra à New Delhi du 2 au 7 décembre 2024, en même temps qu'un cours de formation et une réunion de coordination conjointe de la Région II (Asie) et de la Région V (Pacifique Sud-Ouest). Cette conférence et les événements associés se dérouleront en présentiel. Vous trouverez plus de détails sur le [site Web de la conférence](#).

Les éditions passées se sont révélées très utiles pour ce qui est de promouvoir les observations par satellite et de faire progresser les domaines d'application; d'axer les travaux sur les questions régionales; de faire connaître les dernières avancées de la télédétection; de favoriser le dialogue sur les satellites actuels et futurs entre les opérateurs de satellites et la communauté des utilisateurs; et de mobiliser les jeunes scientifiques. Cette conférence est la manifestation scientifique et technique phare de la région Asie-Pacifique pour tous ceux qui s'occupent de télédétection par satellite et de ses différentes applications (météorologie, climatologie, océanographie et disciplines apparentées).

À cet égard, je vous invite à participer aux trois activités ci-dessous organisées par l'IMD, ou à vous y faire représenter par une ou plusieurs personnes:

1. Cours de formation sur l'utilisation des données et produits satellitaires: les 2 et 3 décembre 2024
2. Quatorzième Conférence Asie-Océanie des utilisateurs de données météorologiques satellitaires: du 4 au 6 décembre 2024
3. Réunion de coordination conjointe pour les Régions II et V: 7 décembre 2024.

Aucuns frais d'inscription ne sont demandés pour cette conférence. Nous espérons que votre organisation pourra prendre en charge les frais de participation des experts rattachés à votre Service météorologique et hydrologique national (SMHN).

Si toutefois cela n'était pas possible, l'IMD et l'OMM pourraient envisager d'accorder, sur demande, une assistance financière destinée à couvrir les frais de voyage (billet d'avion au tarif le plus économique et par la voie la plus directe) et/ou de séjour (indemnité journalière de subsistance) des intéressés.

Aux: Représentants permanents des Membres des Régions II et V de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie
M. Allen Huang, Président du Comité directeur international de l'AOMSUC
Membres du Comité directeur international de l'AOMSUC

Cependant, les ressources allouées à ces événements étant limitées, nous vous encourageons à soumettre une lettre de motivation offrant des informations plus détaillées sur les représentants que vous avez nommés. Il convient d'ajouter que la priorité sera donnée à ceux qui enverront des résumés pour la quatorzième édition de l'AOMSUC.

En ce qui concerne l'assurance des participants, conformément au chapitre 6 du Recueil d'instructions de l'OMM sur les voyages officiels, les personnes qui ne font pas partie du personnel de l'OMM ont l'obligation de veiller à disposer d'une couverture médicale et d'une assurance voyage adéquates lorsqu'elles voyagent pour le compte de l'OMM. Cela signifie que, en cas de problème de santé ou de désagrément rencontré au cours de leur voyage, elles seront couvertes par la police d'assurance qu'elles auront souscrite.

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Il convient de noter que l'OMM conserve une responsabilité limitée pour ce qui concerne les activités directement attribuables à la prestation de services ou à la participation à des réunions pertinentes. Toutefois, cette couverture, qui concerne les frais médicaux, les frais d'urgences et les frais supplémentaires encourus lors des voyages, ne doit pas être considérée comme une solution de substitution viable à la souscription d'une assurance privée.

Les voyageurs doivent également noter que la Convention, le Règlement général, le Statut du personnel, le Règlement financier et les accords de l'OMM ([Recueil des documents fondamentaux N° 1](#) (OMM-N° 15)) ne couvrent pas les frais supplémentaires résultant de la prolongation du séjour des experts ou d'autres frais découlant des restrictions de déplacement imposées par les autorités nationales. À l'instar des dispositions relatives à l'assurance-maladie, il incombe aux voyageurs de souscrire une assurance voyage permettant de couvrir les imprévus tels que la fermeture des frontières ou autres restrictions de déplacement.

Pour des raisons administratives, je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir au Secrétariat de l'OMM (Mme Zoya Andreeva, zandreeva@wmo.int) et au comité d'organisation local de l'IMD (aomsuc14imd@gmail.com), dès que possible et au plus tard le **15 septembre 2024**, si vous serez en mesure d'assister aux réunions susmentionnées ou vous y ferez représenter et, dans l'affirmative, si une assistance financière sera nécessaire.

En espérant que les experts rattachés à votre SMHN pourront participer à ces rencontres importantes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Celeste Saulo
Secrétaire générale